

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONE

LUNDI 31 MAI 2021

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joëlle, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne-Charlotte, MENTRE Loïc

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Modalités de sélection pour les Jeux Paralympiques	1
2. Plan de relance	2
3. Ordre du jour des réunions du 08 et du 09 juin 2021	3
4. Règles sanitaires et pénalty box	3
5. Epreuves nationales 2021	4

1. Modalités de sélection pour les Jeux Paralympiques

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, présente la mise à jour des modalités de sélection pour les Jeux Paralympiques en lien le calendrier des épreuves 2021 :

- Un premier moment de sélection aura lieu après Leeds (6 juin 2021)
- Un second moment de sélection aura lieu après les PWC de Besançon et La Corogne (20 juin 2021)

Les membres du BE valident cette mise à jour.

2. Plan de relance

Les décisions prises par le Bureau du 22 décembre 2020 et du 15 mars 2021 sont rappelées :

- **BE DU 22 DÉCEMBRE 2020 :**

Décision de mise en place d'une aide exceptionnelle d'un montant de 200 à 300 k€ (en fonction des possibilités financières de la fédération) à destination des ligues régionales en raison des conséquences de la crise sanitaire (confinement, absence d'épreuves, baisse très importante du nombre de pass compétition, baisse du nombre de licences...). Cette aide exceptionnelle sera versée au cours de la saison 2021.

- **BE DU 15 MARS 2021 :**

Décision de compléter cette aide exceptionnelle et d'en fixer le montant à 600 k€. Les modalités de répartition et d'attribution de cette aide aux différentes structures concernées (organes déconcentrés, clubs, organisateurs) feront l'objet d'arbitrages concertés.

Au regard de ces décisions et des tables rondes organisées en mars avec l'ensemble des ligues, comités départementaux, et clubs, les membres du BE arrêtent le plan de relance suivant :

1°) Nouvelle organisation 2022 = droits de licence manifestation 0 (part fédérale)

2°) Nouveaux clubs 2022 = droits d'affiliation 0 (part fédérale) + 3 premières licences dirigeants offertes (part fédérale)

3°) **80 000 €** fonds de soutien aux clubs et organisateurs en difficulté (critères d'éligibilité à préciser, dont l'obligation d'avoir effectué des demandes d'aides auprès des dispositifs existants - ANS, fonds de solidarité, activité partielle...)

4°) **35 000 €** 10 séances santé (dont communication sur le dispositif)

5°) **5 000 €** formation "réseaux sociaux" à destination des clubs, comités départementaux, ligues

6°) **40 000 €** capsules vidéo (production + coût de distribution)

7°) **20 000 €** crédit formation pour les clubs et CoDep ayant un soutien emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)

8°) **40 000 €** aide à l'emploi pour les clubs et CoDep bénéficiant d'une subvention emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)

9°) **80 000 €** Prod TV et facebook live

300 000 € SOUS TOTAL

300 000 € Aide exceptionnelle aux ligues pour la relance de l'activité, avec souhait de participation des ligues aux dispositifs 1) 2) 7) 8)

600 000 € TOTAL

Ce sujet sera présenté aux présidents de ligue le mardi 08 juin et aux membres du Conseil d'Administration le mercredi 09 juin.

3. Ordre du jour des réunions du 08 et du 09 juin 2021

Les 2 ordres du jour ci-dessous sont arrêtés par le BE :

- **Réunion des Présidents de Ligue / mardi 08 juin à 19h00**

- Information assurance et impact sur les coûts 2022 (séparation de la prime assurance du coût de la licence et du pass compétition) - (40mn)
- Préparation coûts 2022 - (10 mn)
- Présentation du plan de relance (40mn)
- Point d'information accord cadre (5 mn)
- Pass compétition en ligne - (10 mn)
- Délégation de pouvoir à Stéphane ZIMMER, Directeur Général (5mn)
- Délégation de signature à Guillaume FRITSCH (5mn)
- Point d'information prochaine AG (fin juillet - début août) (5mn)

- **Réunion du Conseil d'Administration / mercredi 09 juin à 19h00**

- Information assurance et impact sur les coûts 2022 (séparation de la prime assurance du coût de la licence et du pass compétition) - (40mn)
- Préparation coûts 2022 - (10 mn)
- Présentation du plan de relance (40mn)
- Point d'information accord cadre (5 mn)
- Pass compétition en ligne - (10 mn)
- Délégation de pouvoir à Stéphane ZIMMER, Directeur Général (5mn)
- Délégation de signature à Guillaume FRITSCH (5mn)
- Point d'information prochaine AG (fin juillet - début août) (5mn)

4. Règles sanitaires et pénalty box

L'annexe fédérale au dernier protocole sanitaire édicté par le ministère des sports au 21 mai 2021 prévoit que :

- les Penalty Box et les zones de pénalités ne doivent pas être utilisées.
- les pénalités de temps doivent être ajoutées au temps d'arrivée des concurrents

Le BE décide le maintien de cette règle jusqu'au 8 juin inclus. A partir du 09 juin 2021, les penalty Box et les zones de pénalités pourront à nouveau être utilisées.

5. Epreuves nationales 2021

L'étape D1/D2 de Duathlon initialement prévue à Paillencourt (59) ne pouvant avoir lieu, il est proposé de la repositionner au 15 août à LE CASTELLET (83).

Le BE ne valide pas cette proposition car le délai est trop court pour permettre aux clubs de se réorganiser et de trouver des hébergements à des tarifs acceptables.

Toutes les ligues ne remplissant pas leurs quotas sur l'épreuve de SAINT AVERTIN (duathlon D3), il est proposé d'autoriser les ligues qui le souhaitent à inscrire davantage d'athlètes.

Le BE y est favorable si les ligues régionales en sont d'accord (avis à solliciter).

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général